



AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère (selon la loi) au 121-A rue St-André, Laurier-Station QC G0S 1N0, Province de Québec, le 13 juin 2024 à dix (10) heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles si ces taxes ne sont pas payées en totalité avec les frais encourus avant la vente.

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	No. de Cadastre	Taxes et frais encourus au 7 juin 2024 *
Monsieur Hermas Auger Leclercville QC G0S 2K0	6 084 497	666,65 \$
Monsieur Raymond Guimond Leclercville QC G0S 2K0	6 083 950	663,16 \$
Madame Jovette Roy Route Marie-Victorin Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 389 385	728,61 \$
Monsieur Michel Dorion Plage Dubois Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 631 714	733,83 \$
Madame Ginette Mercier Plage Dubois Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 631 730	928,70 \$
Monsieur Jean-Yves Dubeau Route Marie-Victorin Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 388 426	985,71 \$
Madame Régina Masse Route Marie-Victorin Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 632 125 3 632 126	1 001,10 \$
Monsieur Maurice Croteau Chemin de Terre-Rouge Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 387 728	1 488,41 \$
Madame Émilie Pichette Monsieur Philippe Labelle 3595, route Marie-Victorin Saint-Antoine-de-Tilly QC G0S 2C0	3 631 842	7 710,08 \$

9311-1946 QUEBEC INC 534, rue du Manoir Saint-Patrice-de-Beaurivage QC G0S 1B0	4 449 715	7 991,88 \$
Madame Thérèse Lizotte Monsieur Yvon Miville 715, rang St-Pierre Sud Saint-Gilles QC G0S 2P0	3 839 328	4 219,99 \$
Monsieur Nicolas Lamontagne Madame Claudia Lamontagne Madame Rachel Lamontagne 124, Domaine St-Pierre Saint-Gilles QC G0S 2P0	3 840 183	5 968,03 \$
Succession Raymond Desruisseaux Route Marie-Victorin Sainte-Croix QC G0S 2H0	3 591 554	656,09 \$

*Avant d'effectuer votre paiement, il est important de confirmer et valider le montant dû. Pour obtenir et les paiements devront être effectués en totalité pour empêcher la vente.

Fait et signé à Sainte-Croix
Le 7 juin 2024

Par Stéphane Bergeron
Directeur Général et greffier-trésorier
MRC de Lotbinière